



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 13 mars 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par  
frederic.pollet@moselle.gouv.fr  
03 87 34 83 50

MAIRIE DE THIONVILLE  
Hôtel de Ville  
BP 30352  
Rue Georges-Ditsch  
57125 Thionville Cedex

**Objet :** Dossier de déclaration – Construction en zone inondable – Résidence Athéna

**Réf :** FP/RS - ASPE-L9

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction en zone inondable – Résidence Athéna à THIONVILLE**

Ce dossier a été déposé par : SCCV ATHENA

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2016-00505** en date du 30 janvier 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.



A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Valérie ANTOINE-POTIER